



AFFAIRES SCOLAIRES/ANIMATION SPORT LOISIRS

COUDOULET

PROGRAMME D'ANIMATION

ACCUEIL DE LOISIRS 3/5ANS

septembre et octobre 2017



ALSH du Coudoulet, rue des chênes verts 84100 Orange

Tél: 04 90 51 72 71

Mercredi 20 septembre

- € Jeux : chasse aux trésor, relais de la fée clochette mini jeux
- € Création d'un coffre, de bijoux en perles, d'écureils et d'un livre de cuisine
- € Atelier cuisine : roulés à la saucisse
- € Parcours de motricité
- € Atelier contes
- € Initiation au vélo sans stabilisateur



Mercredi 27 septembre

- € Jeux : musicaux, jeux à l'extérieur
- € Création de grappes de raisin en peinture, d'un calendrier géant, d'un aquarium, de bracelets en perles et d'un livre de cuisine
- € Parcours de motricité



La nature des animations ainsi que leur programmation sont définies en fonction du public accueilli et peuvent être modifiées à tout moment par l'organisateur

Mercredi 4 octobre

- € Jeux à l'extérieur et parcours musicaux
- € Création d'animaux géants, de pots en terre, de raisins, d'un livre de cuisine et d'un calendrier géant
- € Atelier cuisine : Tartes à la citrouille
- € Initiation à la pétanque
- € Peinture sur galets



Mercredi 11 octobre

- € Jeux
- € Création d'animaux géants, d'un livre de cuisine, de petites citrouilles, d'un arbre et d'un calendrier géant
- € Parcours de motricité
- € Atelier cuisine : confection de madeleines
- € Journée musicale pour les 5 ans



Mercredi 18 octobre

- € Journée à thème sur l'automne

La nature des animations ainsi que leur programmation sont définies en fonction du public accueilli et peuvent être modifiées à tout moment par l'organisateur

Formules d'accueil et horaires

Le dossier d'inscription est obligatoire et préalable à toute fréquentation du centre.

L'accueil est organisé en deux formules

- La journée : 7h30-18h30

- La ½ journée : 7h30-12h30 & 13h30-18h30

L'arrivée des enfants est échelonnée entre:

7h30 et 9h30 puis entre 13h30 et 14h30

Informations générales :

- Les ateliers sportifs et les sorties sont soumis à une autorisation parentale.

- Le départ des enfants se fait sous l'autorité d'une tierce personne majeure, munie d'une pièce d'identité.

Il est déconseillé aux enfants d'amener au centre des objets personnels ou de valeur. La direction déclinera toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol.

Il est également recommandé de marquer les effets personnels de vos jeunes enfants à leur nom .Merci de prévoir : un gilet ou une veste, une casquette et des chaussures fermées.

Traitement médicaux :

Les parents doivent se rapprocher de l'équipe de direction.